

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2026

VISANT À AMÉLIORER LES MOYENS D'ACTION DE L'AGENCE DE GESTION ET DE
RECOUVREMENT DES AVOIRS SAISIS ET CONFISQUÉS ET À FACILITER L'EXERCICE
DES MISSIONS D'EXPERT JUDICIAIRE - (N° 2349)

AMENDEMENT

N° CL52

présenté par
M. Colombani et M. Molac

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Retiré avant publication.
